

Ad point 6 de l'ordre du jour: Renouvellement du Conseil d'Administration

Aux termes d'une résolution prise lors de l'assemblée générale en date du 20 avril 1998, les mandats de tous les administrateurs viennent à échéance à la date de l'assemblée générale du 3 mars 2016. Les membres sortant sont rééligibles.

Chaque membre de l'association peut briguer un mandat d'administrateur.

Les administrateurs sont élus pour un terme de trois (3) ans.

Les candidatures devront être posées par écrit auprès du président,

Monsieur Jean- Paul Juncker, au plus tard 24 heures avant la tenue de l'assemblée générale.

Au cas où vous seriez empêchés d'assister à cette Assemblée Générale, vous avez la possibilité de vous faire représenter moyennant une procuration écrite établie au nom d'un autre membre de l'association, étant entendu cependant qu'aucun membre ne pourra représenter plus de 2 autres membres (art. 12 des statuts).

A cette fin, nous vous remettons en annexe une formule de procuration que vous voudrez bien retourner, dûment signée au président

M. Jean-Paul Juncker

3, rue Gaston Barbanson

L-4020 Esch-sur-Alzette

Fax : 575071

Prière de ne pas indiquer le nom du mandataire.

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler de bien vouloir régler votre cotisation de membre pour l'année 2013, soit 20 €, auprès de la B.C.E.E. compte no LU 66 00192855 0576 0000.

Merci d'avance.

Dans l'agréable attente de vous voir assister à notre Assemblée Générale, nous vous prions de croire, chers membres, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Conseil d ' Administration

J.P. JUNCKER

Président